

Assemblée communale du 13 décembre 2010

- Présidence :** Olivier Sansonnens, Syndic
Présents : 89 citoyennes et citoyens
Excusés : selon liste officielle
Scrutateurs : Nomination

A 20h00, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Sansonnens adresse les salutations et les souhaits de bienvenue aux personnes présentes ainsi que les salutations adressées aux deux invités, Messieurs Grégory Delley et Stéphane Mettraux du bureau d'architecture DMart Sàrl, de Domdidier.

Présentation du tractanda

L'assemblée a été convoquée légalement par insertion dans la feuille officielle no 48 du 3 décembre 2010, par envoi « tous ménages » et par affichage au pilier public.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2010
2. Adoption des statuts révisés de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully
3. Approbation de la modification des statuts de l'Association Ascobroye
4. Budget 2011
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - Achat de véhicules et matériel pour le CSPI d'Agnens et crédit y relatif
 - Construction d'une buvette, transformation du bâtiment de la capitainerie et agrandissements des sanitaires existants – secteur port de batellerie – crédit y relatif
 - Réaménagement des installations électriques des pontons – secteur port de batellerie – crédit y relatif
 - Aménagement d'un deuxième columbarium au cimetière et crédit y relatif
 - Aménagement des équipements techniques de la parcelle communale article 1126, secteur Portalban-Dessus et crédit y relatif
 - c) rapport de la commission financière

5. Informations et divers

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de l'ordre du jour, l'assemblée est apte à délibérer conformément à la loi en vigueur.

Point 1 – Procès-verbal du 14 décembre 2010

La secrétaire donne lecture du contenu du procès-verbal.

Suite à la demande d'un citoyen, il est à envisager de renoncer à la lecture du procès-verbal mais de le tenir à disposition de l'assemblée.

Il est contesté par un citoyen le résultat du vote concernant la présentation de la Société relative à l'investissement du centre commercial du secteur camping, soit 11 voix prononcées par des citoyens contre le projet.

Ce résultat a été inscrit sur la base des résultats fournis par les scrutateurs. Une réclamation aurait dû être faite de suite.

Approbation du procès-verbal

- **Le procès-verbal est approuvé à la majorité des voix avec 1 avis contraire.**

Point 2 - Adoption des statuts révisés de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully

M. Urs Helbling fournit les explications quant à la modification qui a permis de trouver une solution pour atteindre le quorum fixé à 2/3 suite au refus des communes d'Avenches et de Domdidier dont la consommation est la plus basse. De ce fait, la clé de répartition est fondée sur 20% de charges liées à la population et 80 % liées à l'exploitation. Ce procédé adoucit la participation financière des communes de Domdidier et d'Avenches.

Aucune question n'étant posée par les membres de l'assemblée communale, nous passons au vote pour l'approbation de cette modification

A la majorité des voix, sans avis contraire, l'assemblée communale accepte la modification des statuts.

Point 3 – Approbation de la modification des statuts de l'Association Ascobroye

M. Edgar Chambettaz fournit un complément d'informations sur la modification qui fait suite au nouveau financement de la COREB par rapport au niveau critère de l'indice de capacité financière applicable dès l'année 2011.

Aucune question n'étant posée par les membres de l'assemblée communale, nous passons à l'approbation des statuts.

A la majorité de voix, sans avis contraire, les membres de l'assemblée communale adoptent les statuts Ascobroye.

Point 4 – Budget 2011

a) De fonctionnement

Ce compte présente le résultat budgétaire suivant :

- Charges	Fr. 7'124'286.00
- Produits	Fr. 7'198'170.50
- Excédent de recettes	Fr. 73'884.50

Rapport de la Commission financière

M. Frédéric Gross, Président, donne quelques précisions sur certaines dépenses :

- Entretien routes et éclairage (Modification décor et plantations giratoire Delley, modification éclairage public (réseau écologique) et entretien annuel.)	Fr. 115'000.00
- Aménagement route éclairage	Fr. 101'000.00

(Chemin le Verdet-équipement technique et éclairage parcelle privée, aménagements divers, réfection tapis giratoire Delley-Dessous, changement barrière Rte de Chabrey)

- Entretien des digues et divers au port Fr. 60'000.00
- Entretien et achat plage Fr. 20'000.00
- Location place d'entretien Fr. 35'000.00
(budget des recettes revu à la baisse de Fr. 5'000.00)
- Prestations de tiers, honoraires – étude halle polyvalente Fr. 60'000.00
(report évoluant depuis plus de 8 années sur le budget)

La commission financière émet un préavis favorable à l'acceptation du budget de fonctionnement tel que présenté.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- Il est demandé des informations sur les travaux de la Route des Graubes. Il est renseigné sur le fait que ces travaux font l'objet d'une dépense dans les investissements et le montant y est reporté pour 2011.
- Il est souhaité qu'un entretien soit entrepris sur la jetée située entre le camping et le débarcadère. M. Jean-François Perriard précise que des aménagements sommaires y sont prévus et une réfection globale sera exécutée dans le cadre des investissements projetés dans le secteur du port de batellerie car cet aménagement est lié au projet de construction de la buvette.
- Il est demandé d'examiner les travaux de réfection de la route Portalban-Dessus / Gletterens. M. Sansonnens renseigne sur les contacts avec la Commune de Gletterens et la Sté de Développement. En effet, la Commune de Gletterens n'était pas favorable à rénover cette route dans l'immédiat ayant d'autres investissements en cours. Les discussions sont toujours d'actualité pour une rénovation à exécuter par les deux communes.
- Un renseignement est fourni sur le montant de Fr. 180'000.00 du chapitre épuration des eaux consiste à la participation communale pour l'exploitation de la station d'épuration.

Plus aucune question n'étant posée, nous passons l'approbation du budget de fonctionnement.

A l'unanimité, sans avis contraire, le budget de fonctionnement est approuvé par les membres de l'assemblée communale.

b) Des investissements

- Achat de terrain en zone d'intérêt public Fr. 540'000.00
Même report évoluant depuis plus de 8 ans
- Participation investissement CSPI Fr. 95'000.00
Participation basée sur le règlement établi tenant compte du prorata du nombre d'habitants et de la valeur du patrimoine immobilier assuré sur notre territoire. Ces frais seront certainement réalisés courant l'année 2012 et ont un caractère exceptionnel. Par contre, à l'avenir, il faudra s'attendre à des frais de fonctionnement plus élevés.
- Aménagement route Les Graubes Fr. 80'000.00
Report de l'année précédente
- Complexe englobant la construction d'une buvette, le Réaménagement de la capitainerie existante, l'assainissement et l'agrandissement des sanitaires existants et la construction des sanitaires publics. Fr. 3'984'800.00
La rentabilité de cet objet démontre qu'une augmentation de loyers du port est nécessaire et justifiée. A relever qu'une part des recettes calculées, soit Fr. 100'000.00, sont déjà des recettes existantes. Ceci s'explique par le fait qu'une part importante des coûts est due à l'entretien et à la rénovation des installations. Le

financement s'effectuera par un emprunt de Fr. 3'500'000.00 et le solde par la caisse communale.

- Aménagement pour approvisionnement en électricité Fr. 90'000.00
Pontons secteur port de batellerie dont la vétusté du système actuel demande une rénovation. Il s'agit d'une première étape de travaux pour modification de l'installation. Le financement s'effectuera par la caisse communale.
- Construction de canalisation (Moille) Fr. 87'000.00
Report au budget des travaux dont l'investissement est prévu par la caisse communale.
- Aménagement d'un columbarium au cimetière Fr. 60'000.00
L'évolution fait que cet investissement est nécessaire. Le financement s'effectuera par la caisse communale.
- Aménagement des équipements de la zone village article 1126 Fr. 150'000.00
Secteur Portalban-Dessus
Des tractations sont toujours en cours au sujet de la délimitation de la zone à bâtir. L'investissement pour l'équipement permettra l'implantation de parcelles qui apporteront un résultat financier à la commune. Le financement s'effectuera par la caisse communale.

Au vu des investissements proposés et de leur financement, la commission financière émet un préavis favorable. De par un emprunt important, la commission financière estime que le développement à futur de la commune n'est pas pénalisé et que le maintien actuel du taux d'imposition n'est pas mis en danger.

La commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la secrétaire pour la bonne collaboration à la préparation de ce rapport. Ils sont remerciés également pour leur engagement envers la commune.

Participation investissement CSPI d'Agnens

M. Roland Cuany renseigne les citoyens sur l'approbation du règlement et de la convention intercommunale et avec l'entreprise Novartis.

Le nouveau corps des sapeurs-pompiers est né par le projet Frifire, soit :

- organisation du corps des sapeurs-pompiers
- règlement organique
- conventions
- organigramme
- 1 officier responsable par village
- critères de mise en œuvre soit mobilité, disponibilité et protection respiratoire
- matériel et véhicules à mettre à disposition

La mise en place de cette corporation amène un coût global de Fr. 540'000.00 diminué de la subvention allouée par l'ECAB. La participation pour notre commune s'élève à Fr. 95'000.00, soit Fr. 105.00 par habitant.

La parole est à l'assemblée.

- ✓ Il est demandé à quoi servira le centre de renfort.
- ✓ M. Cuany répond que dès le corps d'Agnens complètement équipé, le centre de renfort n'interviendra que si absolument nécessaire.
- ✓ Il est également précisé que le centre de renfort continuera à être actif pour les sinistres constitués par la pollution.
- ✓ A la question posée concernant l'achat de véhicule à usage multiple, M. Cuany répond que le camion sera stationné au centre sportif de St-Aubin et le véhicule à Vallon.

Présentation du plan financier

Utilisation des capitaux	Fr. 95'000.00
Perte d'intérêts sur capitaux	Fr. 118.75

Amortissements annuels (15%)	Fr. 14'250.00
Total des frais annuels	Fr. 14'378.75

Décision de l'assemblée communale

A la majorité des voix, contre 2 avis contraires, l'assemblée communale approuve la dépense pour la participation du corps des sapeurs-pompiers intercommunal d'Agnens.

Construction d'une buvette, réaménagement de la capitainerie, assainissement et agrandissement des sanitaires du port et constructions de sanitaires publics

M. Olivier Sansonnens commente les éléments importants liés au projet et sur la nécessité de cet investissement. Ce mandat a été confié au bureau d'architecture DMart Sàrl implanté à Domdidier et représenté par MM. Grégory Delley et Stéphane Mettraux.

MM. Mettraux et Delley présentent le projet composé de 4 zones distinctes :

- aménagement buvette
- aménagement des sanitaires
- aménagement de la capitainerie
- création d'un appartement.

Le rez-de-chaussée est composé de la buvette intérieure avec 32 places assises, salle indépendante, dépôt pour vente de glaces, terrasse couverte accueillant 50 places assises et terrasse non couverte accueillant 44 places assises. Surface WC-douches, locaux conciergerie, buanderie et locaux techniques pour les locataires du port. Le 1^{er} étage est attribué à la partie capitainerie et pour l'appartement.

M. Sansonnens présente le coût de construction par secteur dont le total est devisé à Fr. 3'984'800.00.

Présentation du plan financier

Emprunt Fr. 3'500'000.00

Charges annuelles

Perte sur capitaux de Fr. 484'8000.00	Fr. 606.00
Intérêts des dettes	Fr. 70'000.00
Amortissements sur équipements techniques et sanitaires (15%)	Fr. 150'000.00
Amortissements sur immeuble (3%)	Fr. 75'000.00
Frais annuels estimatifs	Fr. 10'000.00
Total des charges	Fr. 305'606.00

Produits annuels

Location buvette	Fr. 60'000.00
Location local vente glaces	Fr. 5'000.00
Location salle	Fr. 2'500.00
Location appartement (Fr. 1'750.00 par mois)	Fr. 21'000.00
Recettes sanitaires plage (ventilation produits parking)	Fr. 15'000.00
Recettes douches	Fr. 5'000.00
Recettes machines à laver et à sécher	Fr. 2'500.00
Augmentation tarifs visiteurs	Fr. 5'000.00
Augmentation location places amarrage (20'000 m2 à Fr. 5.00)	Fr. 100'000.00
Prise en charge par les produits du port (ventilation)	Fr. 89'606.00
Total des produits	Fr. 305'606.00

Récusation des personnes concernées de par la décision à prendre au niveau du projet selon les articles 25 à 29 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Le Président de la commission financière, soulève le fait du vote à 4 millions de ce soir et selon l'aperçu du programme, les objets sont cernés et conformes aux besoins de la zone touristique. Le bloc sanitaire est indispensable ainsi que la buvette. Le coût n'a pas été sous-évalué, les recettes sont motivées et certaines sont existantes. Le projet n'est pas définitivement ficelé mais le renouvellement des installations du port est indispensable.

La parole est à l'assemblée et précisions fournies aux intervenants :

- ✓ Des capteurs solaires sont prévus pour la production d'eau chaude.
- ✓ Le chauffage est alimenté par système de pompe à chaleur ; que l'ouverture de la buvette serait une durée de 8 à 9 mois et, par ce fait, le bâtiment doit être chauffé. L'ouverture est prévue saisonnière mais reste encore à définir pour une ouverture annuelle selon les négociations ou le souhait du futur tenancier.
Le bureau de la capitainerie prévu à l'étage permet un vue d'ensemble sur le plan d'eau et sur les mouvements de la zone du port au niveau surveillance.
- ✓ A la question posée sur le pourquoi d'une buvette et non pas d'un restaurant, il est précisé qu'à l'époque les citoyens avaient déjà tranché sur un tel projet. Le projet d'une buvette avec restauration est plus adéquat dans la zone.
- ✓ L'augmentation du prix de location des places d'amarrage concerne tous les locataires, sans distinction.
- ✓ Une inquiétude est émise au sujet du déroulement de planning des projets centre commercial et port. Il est soulevé le trafic des camions (arrivées et départs) dans le contexte de l'exploitation du centre commercial pouvant perturber la tranquillité des propriétaires des appartements.
M. Sansonnens répond qu'il ne faut pas mélanger les deux projets car les deux financements sont différents.
- ✓ Suite à l'étude élaborée par un bureau d'ingénieurs, la pose de pieux est obligatoire.
- ✓ Il est confirmé que la commission d'urbanisme n'a pas encore été consultée sur le projet.
- ✓ Le mobilier à mettre en place pour la buvette est à investir par le tenancier.
- ✓ Les sanitaires prévus pour les visiteurs seront ouverts toute l'année.
- ✓ Il est demandé s'il est envisageable de prévoir des locaux, au 1^{er} étage, pour les sociétés du port. Il est précisé qu'une salle annexée à la buvette pourra être mise à disposition selon les besoins.
- ✓ Il est demandé la possibilité de construire cet immeuble sans l'aménagement de l'appartement pour une question d'économie.
Il est fait part de la difficulté de modifier le projet, en l'état.
- ✓ Le marché public est concerné pour la suite des opérations et non pas par rapport à l'étude.
- ✓ Le magasin situé au centre du camping sera supprimé. Par contre, dans un premier temps, la buvette pourra être maintenue pour les locataires du camping.
- ✓ Le conseil communal n'a pas encore été en contact avec les actuels gérants de la buvette du camping dans ce sens mais tout peut être envisagé pour le maintien d'une buvette de saison.

Plus aucune question n'étant posée, nous passons à l'approbation du projet.

Résultat du vote suite à la demande d'une décision à bulletin secret.

Vote

16 personnes se prononçant en faveur du bulletin secret, le quorum n'étant pas atteint, la demande est rejetée par les membres de l'assemblée communale.

Approbation du projet

ONT VOTE OUI	66 citoyens et citoyennes
ONT VOTE NON	AUCUN
ABSTENTIONS	13 citoyens et citoyennes

Par le résultat de ce vote, le complexe de la zone du port de batellerie d'un montant global de Fr. 3'984'800.00 est accepté par les citoyens et les citoyennes ainsi que l'emprunt y relatif d'un montant de Fr. 3'500'000.00.

Aménagement pour approvisionnement en électricité

M. Roland Cuany fournit les explications concernant l'installation des prises électriques sur le ponton 400 en remplacement des prises défectueuses. Il s'agit de la première étape des rénovations à entreprendre sur les pontons électrifiés.

- ✓ Le but est de gérer tout le système informatiquement et d'analyser une solution globale de gestion.

Plan financier

Utilisation des capitaux	Fr. 95'000.00
Perte d'intérêts sur capitaux	Fr. 112.50
Amortissement annuel (15%)	Fr. 13'500.00
Total des frais annuels	Fr. 14'612.50

Nous passons au vote

A la majorité des voix, avec 1 voix contraire, l'approvisionnement en électricité du ponton, d'un montant de Fr. 95'000.00 est approuvé par l'assemblée communale.

Aménagement d'un columbarium au cimetière

M. Jean-François Perriard donne des précisions sur cet aménagement pareil à la première installation.

Aucune question n'étant posée, nous passons au vote.

A la majorité des voix, avec 1 abstention, l'aménagement du columbarium pour un montant de Fr. 60'000.00 est accepté par l'assemblée communale.

Aménagement des équipements de la zone village article 1126-secteur Portalban-Dessus

M. Sansonnens renseigne l'assemblée sur le procédé relatif aux équipements à effectuer sur la parcelle achetée à l'époque, soit 6'400 m² dont 3'500 m² en zone. Cette parcelle sera morcelée pour la vente. Elle est destinée à la construction de villas. La commune a demandé un dézonage d'une partie triangulaire de cette zone auprès du Service cantonal de l'aménagement du territoire. A ce jour, deux personnes sont intéressées à acquérir du terrain pour la construction.

Parole aux membres de l'assemblée :

- ✓ Il est mentionné le fait que cette zone était prévue pour la construction d'un immeuble locatif.
M. Sansonnens répond que cette parcelle sera morcelée pour la construction de villas.
- ✓ Il est rappelé la décision de l'assemblée soit la participation financière communale pour la vente de la totalité de ce terrain à un particulier. Cette zone village n'est pas prévue pour construire du résidentiel.
M. Sansonnens répond que l'intéressé a abandonné le projet et qu'une autre option a été prise.
- ✓ Il est estimé que cette vente est un apport substantiel pour la commune et quel est le gain vis-à-vis de l'achat en prenant en considération le coût des équipements. Quel est le prix de vente ?
M. Sansonnens répond que le prix moyen reste encore à calculer pour la construction de 3 villas. A ce jour, on doit encore attendre la décision sur les 1'000 mètres à dézoner. Par contre, l'équipement est prévu pour l'ensemble de la parcelle.

Présentation du plan financier

Utilisation des capitaux	Fr. 150'000.00
Perte d'intérêts sur capitaux	Fr. 187.50

Amortissement annuel (4%)	Fr.	6'000.00
Total des frais annuels	Fr.	6'187.50

Vote

A la majorité des voix, contre 1 voix contraire et 4 abstentions, l'aménagement des équipements d'un montant de Fr. 150'000.00 est approuvé par l'assemblée communale.

Point 5 – Informations et divers

Informations

- *Changement d'affectation zone terrain Portalban-Dessus (halle polyvalente)* : ce dossier est toujours en attente dans les services cantonaux ; les opposants ayant recouru contre la décision de dézonage et une demande d'entretien par ces derniers a été demandée à la Commune.
- *Plan spécial zone touristique* : ce dossier est également bloqué au vu des 7 oppositions enregistrées. Le Conseil communal va entreprendre la révision du PAL.
- *Joran du Soir* : Le Conseil communal a donné mandat à un bureau d'ingénieurs pour le dossier de mise à l'enquête préalable du projet.
- *Fusion des communes* : un rapport de synthèse a été élaboré par M. le Préfet concernant l'étude de faisabilité d'une fusion à 9 communes. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'un examen particulier, soit Administration, Finances, Aménagement du territoire, Eau potable, Eaux usées, Social, constructions, Enseignement, Police, Travaux publics et Parchets communaux.
- ✓ Il est soutenu par un citoyen qu'il faut arrêter de suite les négociations.
- ✓ En réponse à une intervention, une décision sur l'étude à poursuivre doit être prise jusqu'au 31 décembre 2010.
- ✓ Il est estimé par un citoyen qu'il faudrait négocier une fusion plus petite, à hauteur de la Broye.
- ✓ Une intervenante est d'un avis contraire en soulevant la phase de développement pouvant être plus importante ainsi que dans le cadre des réalisations de grands projets commune par exemple la construction d'une piscine.
- ✓ M. Olivier Sansonnens fait part que la nouvelle péréquation est à prendre en considération et qu'il faut maintenir un processus permettant un développement régional.

Divers

- ✓ Il est soulevé par un citoyen le fait de procéder à l'entretien des chemins de remaniement.
M. Perriard répond qu'un programme d'entretien ou de rénovation est prévu par étape.
- ✓ Quelques informations sont données par un membre sur l'accord formel conclu, par la Sté de Développement en accord avec le propriétaire, devant notaire le 14 octobre 2010 pour l'exploitation du four à pain pour une durée de 100 ans. Concernant le village lacustre, un changement de structure a été décidé qui donne mandat au Conseil d'administration de chapeauter la gestion du site. Il a été enregistré une fréquentation de 13'000 visiteurs faisant de ce site le 10^{ème} le plus visité du canton de Fribourg.
- ✓ Il est soulevé le dérangement subi par les nuisances sonores lors des manifestations estivales, principalement les sociétés organisant des fêtes sur la plage, pendant le week-end.
M. Sansonnens prend note de la réclamation tout en spécifiant que lors de la délivrance des autorisations, toutes les conditions relatives aux heures de fermeture et au bruit sont spécifiées afin d'en réduire les risques.
- ✓ Le Conseil communal prend note de la réclamation formulée concernant le déneigement du chemin du Ruisseau tout en spécifiant que les priorités sont accordées aux accès primordiaux.

- ✓ Il est soulevé le problème rencontré sur la disponibilité des crèches et des garderies dont les horaires sont difficiles à concilier pour certains parents qui travaillent à l'extérieur.
M. Sansonnens renseigne sur la convention existante avec la Commune de St-Aubin et les structures mises en place. Des mamans de jour sont à disposition et des coordinatrices règlent les problèmes de placement. Il est compréhensible que la difficulté existe pour certains parents qui doivent placer leurs enfants auprès d'autres organisations et doivent eux-mêmes prendre en charge financièrement ce service.
M. Claude Chambettaz fait part que le choix est possible mais effectivement la prise en charge des enfants par des organisations extérieures sont à la charge des parents.
- ✓ Selon avis d'une citoyenne, le problème juridique doit être réglé au niveau communal. Il est demandé que le problème soit réglé à l'avenir.
- ✓ Il est relevé que l'entrée en vigueur pour la 2^{ème} année d'école enfantine reste toujours en attente.
M. Claude-Alain Guerry fournit les renseignements sur les négociations entreprises dans le cadre de la fusion des cercles scolaires et sur les décisions à prendre par le Département de l'Instruction publique sur la nouvelle loi qui porte sur des regroupements et sur la structure des accueils extrascolaires. Il est discuté de maintenir les 5 sites en 2011 avec un seul cercle scolaire.
- ✓ A la question posée par un intervenant, M. Perriard précise qu'une entreprise a été mandatée pour entreprendre les travaux d'urgence sur les routes, principalement réparer les dégâts (trous) constatés sur la route Portalban-Gletterens.

Plus aucune question n'étant soulevée, l'assemblée est close à 22h35.

M. Sansonnens remercie les personnes présentes, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié au restaurant.

Ainsi fait à Delley

La secrétaire

J. Martin

Au nom du Conseil communal

Le syndic

O. Sansonnens